

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE DE LA FERTE-ALAIS



Emblème de La Ferté-Alais, l'église Notre-Dame de l'Assomption est non seulement le centre de la paroisse, mais aussi un monument historique et un chef d'œuvre architectural de l'art gothique primitif. Un chercheur indépendant a montré qu'elle est la première église gothique du monde, construite avant la basilique Saint-Denis. En outre, elle est restée telle que ses bâtisseurs l'ont réalisée au 12^{ème} siècle, sans subir de modifications ou d'agrandissements ultérieurs.

Malheureusement, faute d'entretien, elle souffre de l'outrage du temps, des intempéries, de l'humidité. Ses structures et sa voûte sont fragilisées et nécessitent une protection urgente contre l'humidité si l'on ne veut pas les voir s'effondrer un jour, comme la partie gothique de l'église de Dannemois le 1^{er} janvier 1900, ou comme une partie de la voûte romane de l'église abbatiale de Morigny en 1575.

C'est la raison pour laquelle des Fertois, amoureux de leur église, ont décidé de créer une association dans le but de mieux la faire connaître, d'accroître son rayonnement, de faire reconnaître son statut de 1^{ère} église gothique, de susciter le mécénat public ou privé pour assurer le financement nécessaire à sa sauvegarde et son entretien.

REJOIGNEZ-NOUS !

Contact : sauvegarde.eglise.lfa@gmail.com

Site : www.sauvegardeeglise.lfa.com

Bulletin d'adhésion 2021

À retourner à :

Association pour la Sauvegarde de l'église de La Ferté-Alais, 3 rue des Fillettes, 91590 La Ferté-Alais.

Mes coordonnées :

Prénom : Nom :

Adresse :

Complément d'adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Adresse mél :

Adhésion (cocher la case concernée) :

Adhérent (15 €)

Don : €

Mode de règlement :

Chèque à l'ordre de l'Association pour la Sauvegarde de l'église de La Ferté-Alais

Espèces

Date :

Signature :

Ce bulletin d'adhésion couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion, la diffusion des informations internes à l'association et la convocation à l'assemblée générale. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont disponibles au secrétariat de l'association.

L'association pour la sauvegarde de l'église de La Ferté-Alais est reconnue d'intérêt général au sens des dispositions du Code Général des Impôts ; l'adhésion et les dons peuvent ouvrir droit à une réduction d'impôt, conformément aux dispositions des articles 200-1b et 238 bis-1-a du Code Général des Impôts.